

Conseil communautaire du 19 janvier 2010

Saint Agnet

Présents (41) :

Mrs et Mmes Cabé Robert, Puchieu Jean Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Gachie Florence, Baqué Michel, Beyrière Christine, Lagrave Xavier, Leblond Jean Claude, Heuille Philippe, Lalanne Joël , Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Dehez Gérard, Grémiaux Jean Claude, Biarnès Thierry, Bernard Michel, Labarbe Jean Louis, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine, Brèthes Philippe, Brèthes Michel, Marcato André, Raineson Nathalie, Fabères Nadine, Dufau Christophe, Saint Germain Dominique, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Lion Stéphane, Lalanne Aline, Darrieutort Michel, Barros Jean Michel, Michel Alain, Marque Michel, Terrain Benoît, Darracq Annie, Laborde Benoît.

Absents représentés :

Labadie Jean Jacques par Puchieu Jean Jacques, Léon Jean par Brèthes Philippe, Baquié André par Marcato André, Carrère Christian par Dufau Christophe

M. Jean Paul Doreilh, Maire de Saint Agnet, accueille les délégués communautaires dans la salle des fêtes de sa commune.

Il adresse ses meilleurs vœux 2010 à l'ensemble des présents et souhaite que la bonne ambiance qui règne dans les débats de l'assemblée délibérante se perpétue.

Il salue la présence dans l'assemblée de deux anciens maires de Saint Agnet :

Messieurs Jean Barros et Adrien Dupeyron.

Il propose une présentation du village, soulignant que dans le passé Saint Agnet et Sarron ne faisaient qu'une seule commune.

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2009 à Saint Loubouer est adopté à l'unanimité.

M. le Président passe à l'ordre du jour :

1- Résidence Senior et salle d'animation :

validation de l'avant projet définitif (APD)

Présentation du projet par Mrs Bellocq et Hirigoyen, maîtres d'œuvre

L'avant projet sommaire approuvé fixe le coût d'objectif à 2 440 000 € hors taxes, soit :

- 300 000 € pour la salle d'animation ;
- 2 140 000 € pour la résidence senior.

L'objectif consiste à déposer le permis de construire dans les meilleurs délais afin d'obtenir un accord fin mars 2010, de procéder à la consultation des entreprises début mai pour un lancement des travaux au 1^{er} septembre 2010.

M. le Président rappelle qu'au niveau du plan de financement, la CRAM Aquitaine a confirmé son accord pour l'attribution de deux prêts à taux zéro :

- 762 911 € pour financer le projet de résidence senior
- 196 672 € pour financer le projet de salle d'animation

Des financements sont sollicités auprès de l'Etat (DDR pour la salle d'animation et dispositif PLS pour la résidence) et du Conseil général des Landes (résidence).

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'avant projet définitif de l'opération.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avant projet définitif tel que présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

2 – Zone de Bassia :

présentation de l'étude de faisabilité par la SEM Gers

M. le Président rappelle que la SEM Gers a été mandatée lors de la séance du 28 mai 2009 pour réaliser l'étude de faisabilité de la zone de Bassia à Barcelonne du Gers.

Cette étude est maintenant achevée. Elle est présentée par M.Brèches, responsable du dossier à la SEM Gers.

Sur la base d'un diaporama, il présente une analyse du site (situation, accès, environnement, paysage, aspects fonciers et réglementaires, diagnostic des réseaux).

Il fait ensuite la synthèse du marché visé et des perspectives de commercialisation.

D'après lui, la zone de Bassia doit s'adresser aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le marché local, sur le marché des deux départements et des deux régions concernés.

Cette zone se positionnerait en complémentarité des zones à venir sur le territoire landais, bénéficierait de la dimension de la communauté de communes et des infrastructures déjà mises en place pour initier le développement économique (l'écloserie).

Localement, le secteur agro-alimentaire semble être un secteur porteur. La zone devra également permettre l'installation d'artisans et d'industriels locaux en recherche d'extension ou de mise aux normes, à la faveur d'une augmentation de la capacité de production ou en recherche d'une meilleure qualité de travail.

Avec l'arrivée de l'autoroute A65, un positionnement en direction du transport des marchandises (plates-formes logistiques) peut être envisagé, en liaison avec la voie ferrée proche.

En dehors d'un effort à porter sur l'environnement de la zone, les critères relatifs aux conditions de communications (liaisons routières, aéroport) et la proximité d'autres entreprises notamment des donneurs d'ordre apparaissent comme des critères essentiels à l'implantation d'entreprises.

Il est important de pouvoir conserver un ou deux espaces fonciers pouvant accueillir à terme des services à destination des entreprises, notamment une écloserie ou une pépinière d'entreprises. Ces éléments sont déterminants pour un positionnement interrégional de la future zone.

M.Brèches propose ensuite des schémas d'aménagement : grands principes, objectifs et conditions réglementaires.

Le coût total prévisionnel de l'opération se situe entre 8,7 et 10,3 millions d'euros selon les hypothèses retenues.

M.Lagrange demande quelle dimension moyenne de lot est recommandée.

M.Brèches lui répond que pour les petits lots pour artisans, il envisage des lots de 2500 à 3000 m² en précisant que l'aménagement de petits lots coûte plus cher que la réalisation de lots plus vastes.

M. le Président précise que le prix au m² des lots peut être différent selon leur taille.

M. Joël Lalanne demande des précisions sur le calendrier de commercialisation de la zone.

M.Brèches lui répond qu'il faut compter raisonnablement entre 10 et 15 pour vendre la totalité des lots.

M.Bézineau demande si l'on envisage de donner une tonalité particulière à la zone de Bassia, notamment par rapport à celle de Peyres qui est diversifiée.

M. le Président lui répond que c'est un arbitrage politique à rendre. De même il faudra se prononcer à terme sur le mode de gestion de la zone : régie directe, concession d'aménagement ou solution intermédiaire : recours à des professionnels spécialisés pour prospecter des secteurs d'activités précis.

M. le Président demande quelle suite immédiate doit être donnée à ce dossier.

M.Brèches confirme l'opportunité de recourir à la procédure de ZAC pour une opération de cette dimension. Dans cette hypothèse, il faut lancer la phase de création de ZAC qui pourrait être achevée en décembre 2010.

Sur la base de l'étude présentée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire, à l'unanimité délibère :

- pour approuver l'étude de faisabilité
- pour lancer la procédure de concertation préalable auprès de la population
- pour définir les modalités de mise en œuvre des prestations d'étude inhérentes au dossier de création de ZAC (études de sol, d'impact).

3- Pays Adour Chalosse Tursan :

Modification des statuts du GIP-ADT

Adhésion de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et élargissement du périmètre du Pays

Le Président rappelle que la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour a sollicité officiellement le GIP-ADT afin d'adhérer à la démarche du Pays Adour Chalosse Tursan le 4 mars 2009.

Le Conseil d'Administration, puis l'Assemblée Générale du GIP-ADT ont, en date du 15 mai 2009, délibéré pour accepter l'adhésion de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour à la démarche du Pays Adour Chalosse Tursan et pour accepter la modification des statuts du GIP-ADT.

Il est désormais demandé à chaque Collectivité adhérente au GIP-ADT (dont la communauté de communes d'Aire sur l'Adour) de délibérer pour approuver cette modification statutaire.

Sur la base d'un document envoyé aux membres de l'assemblée, M. le Président présente les modifications statutaires proposées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- confirme l'adhésion de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour à la démarche du Pays Adour Chalosse Tursan et donc à sa structure porteuse, le GIP-ADT, adhésion qui implique une extension du périmètre du Pays aux 5 communes gersoises membres de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour
- accepte les propositions de modifications des statuts du GIP-ADT, faites par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale du GIP-ADT, propositions telles qu'elles figurent (en grisé) dans le document annexé et intitulé « *Projet de modification de la Convention Constitutive du GIP-ADT Adour Chalosse Tursan* ».
- accepte le point complémentaire suivant comme devant être intégré dans les nouveaux statuts, point délibéré en Conseil d'Administration du GIP ADT le 7 octobre 2009 et en Assemblée Générale du GIP-ADT le 10 décembre 2009 :
 - *les Parlementaires dont la circonscription concerne le territoire du Pays sont membres de droit du Conseil d'Administration (art. 18.2 des statuts)*
- accepte les propositions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale pour que Monsieur le Président du GIP-ADT sollicite Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine sur la modification des statuts du GIP-ADT

4- Syndicat des Rivières du Sud Est Landais :

Informations sur travaux de restauration des cours d'eau

A la demande de M. le Président, M.Bézineau présente le dossier.

Le syndicat des Rivières du Sud Est Landais s'est doté des statuts relatifs à la gestion et la restauration des cours d'eau. Ces compétences d'intérêt général permettent au syndicat de bénéficier d'autorisation de passage et d'accéder à des financements publics.

A ce titre, une enquête publique relative à la demande du Syndicat Intercommunal des Rivières du Sud Est Landais de déclarer d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du Bahus, du Bas, du Lourden, du Brousseau, du Vergoignan et du Gabas, se déroulera du 19 janvier 2010 au 4 février 2010 inclus.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête publique à la Mairie de Bahus Soubiran durant les heures habituelles d'ouverture :

Les mardi et jeudi de 14 à 18 heures

Le vendredi de 8h30 à 12h30.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre subsidiaire seront également mis à disposition dans les communes sur lesquelles l'opération est projetée.

Les travaux concernent les communes d'Aire sur l'Adour, Duhort Bachen, Latrille, Lauret, Mauries, Miramont Sensacq, Pécorade, Renung, Saint Agnet, Sarron et Sorbets.

Le programme de restauration est pluriannuel. Sur le territoire communautaire, les travaux de restauration sont les suivants :

2010 Intervention sur le Vergoignan à Aire et sur le Bahus à Bahus Soubiran

2011 Intervention sur le Lourden à Latrille, Bahus et Aire et sur le Brousseau à Latrille, Sarron et St Agnet

2012 Intervention sur le Lourden à Renung et sur le Brousseau à Duhort

Le programme de travaux d'entretien fera suite aux travaux de restauration entrepris par le Syndicat, de manière à maintenir l'état des rivières obtenu.

Ils seront réalisés sur un programme triennal (de 2013 à 2015).

Le Syndicat des Rivières du Sud Est Landais s'investit dans un suivi régulier des cours d'eau qui permettra de maintenir leur fonctionnement naturel et de minimiser les coûts et la lourdeur des interventions.

Ces travaux seront financés par le Conseil général des Landes (à hauteur de 15%), le Conseil Régional d'Aquitaine (à hauteur de 10%), l'Agence Adour Garonne (à hauteur de 20%), l'Etat (à hauteur de 35%), le Syndicat, les communes et les riverains se répartissant le 20% restant à assumer.

5 Questions diverses

Catastrophe d'Haïti

M .Bézineau propose que la communauté accorde une aide à destination de la population sinistrée d'Haïti victime du séisme du 12 janvier 2009.

M.le Président confirme qu'un dispositif est proposé par l'intermédiaire de l'association des Maires : le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un fonds de concours, ouvert aux collectivités souhaitant faire un don, qui a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire octroie une aide de 3000 euros pour financer l'intervention humanitaire à Haïti. Cette aide sera versée au Centre de crise du Ministère des Affaires étrangères (fonds de concours d'urgence humanitaire).

Voirie

M. Larrieu, Vice-président en charge de la voirie, informe les élus que les entreprises ont été choisies pour le curage des fossés.

Les travaux d'égouttage seront réalisés sur la base du marché 2009 valable jusqu'à la mi-février 2010. Il demande aux délégués de faire état de leurs besoins rapidement.

Locaux petite enfance

Mme Lalanne, Vice présidente en charge de suivi de la politique communautaire de la petite enfance, fait le point de l'état d'avancement des locaux à Bahus Soubiran, Duhort Bachen et Saint Loubouer. Les locaux devraient être livrés fin mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15